

**DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE SAUGNAC ET
CAMBRAN**

**Nombre de conseillers en
fonction :**

19

**Nombre de conseillers
présents :**

14

Nombre de votants :

14

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 29 MARS 2022 à 20 heures 00

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la commune de SAUGNAC ET CAMBRAN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BERGERAS Alain, Maire.

Membres présents : Mmes ABADIE Nathalie, BIDOUZE Karine, LAPORTE Corinne, ROCHETEAU Sylvia, WOIRGARD Karine, et MM. BERGERAS Alain, CAMIADE Régis, CHATEAU Luc, CHICOYE Jean-Marie, DAMESTOY Michel, LENTATI Daniel, MERIGUET Emmanuel, ROSSIT Franck, SCHWOB Paul.

Étaient excusés : Mmes BESTAVEN Marie-Laure, DUFAU Sidonie, FILATRIAU Amélie, MILLOT Patricia, MM. LESTASTREYRES Thierry.

Date de convocation : 24 mars 2022

Ordre du jour

0. Désignation du secrétaire de séance
1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 février 2022
2. Délibérations
3. Préparations élections présidentielles
4. Questions diverses

0 - Désignation du secrétaire de séance :

Madame Karine BIDOUZE est nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 février 2022 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 22 février 2022.

2 – Délibérations

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une délibération d'adhésion au groupement de commandes « Gestion technique des ERP » du Centre de Gestion des Landes devait être présentée lors de la séance.

Mais après discussions, Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été décidé de sursoir à statuer, en raison de l'incertitude des économies qui pourraient être réalisées en adhérant à ce marché. Une éventuelle adhésion sera examinée l'an prochain.

3 – Préparations élections présidentielles

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la tenue de l'élection présidentielle les dimanche 10 et 24 avril 2022. Le scrutin aura lieu à la salle polyvalente.

Monsieur le Maire donne lecture du planning des permanences, et demande à chaque conseiller municipal de se positionner sur des créneaux.

4 - Questions diverses :

- Comme évoqué lors des précédents conseils municipaux, la procédure de recrutement d'une personne en contrat aidé est en cours. Des entretiens avec des candidats vont avoir lieu début de semaine prochaine, pour un éventuel début de contrat à la mi-avril.
- Monsieur Régis CAMIADE informe l'assemblée de son souhait d'organiser une réunion de la commission des festivités, afin de commencer à réfléchir sur les décorations de Noël. Monsieur CAMIADE interroge Monsieur le Maire sur la faisabilité d'organiser la fête des pères en plus de la fête des mères. Madame Corinne LAPORTE l'informe que la décision sera prise lors de la prochaine réunion du CCAS.
- Monsieur Michel DAMESTOY signale des dysfonctionnements qui sont apparus sur le réseau d'eau du SYDEC durant la journée du 29 mars 2022, suite à différents problèmes de canalisations. Une purge complète du réseau communal sera effectuée le jeudi 7 avril par les services du SYDEC. Une communication sera faite par le SYDEC afin d'avertir les administrés de la commune.
- Monsieur le Maire et Monsieur Michel DAMESTOY informent d'un rendez-vous qui s'est déroulé à la salle polyvalente avec les services du CAUE des Landes (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement). Il ressort de cet entretien qu'un diagnostic complet des infrastructures de la salle devra être réalisé avant de potentiels travaux.

- Monsieur le Maire expose au conseil qu'une décision doit être prise sur le devenir de l'aménagement du parterre autour du monuments aux morts. Le choix doit se porter entre la réalisation d'un béton désactivé, végétaliser le parterre ou le laisser en état. Après discussions et échanges de vues, Monsieur le Maire soumet au vote les différentes propositions. 7 voix se prononcent pour la pose d'un béton désactivé, 4 abstentions et 3 pour la végétalisation. Monsieur le Maire prendra donc contact avec les différentes sociétés en vue de réactualiser les devis. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h30 et ont signé au registre les membres présents.

Table des délibérations de la séance du 29 mars 2022

<u>NOM – Prénom</u>	<u>Signature</u> <u>(ou mention de l'empêchement)</u>
BERGERAS Alain, Maire	
ABADIE Nathalie	
BESTAVEN Marie-Laure	Excusée
BIDOUZE Karine	
DUFAU Sidonie	Excusée
FILATRIAU Amélie	Excusée
LAPORTE Corinne	
MILLOT Patricia	Excusée
ROCHETEAU Sylvia	
WOIRGARD Karine	
CAMIADE Régis	
CHATEAU Luc	
CHICOYE Jean-Marie	
DAMESTOY Michel	
LENTATI Daniel	
LESCASTREYRES Thierry	Excusé
MERIGUET Emmanuel	
ROSSIT Franck	
SCHWOB Paul	

